

Période de validité des certifications, reprise et re-certification

Instructeur VoileCAN formé: deux années à partir de la date du stage pratique et jusqu'au 31 décembre de la 2e année :

- Avant la fin de la période de deux ans, suivre une évaluation.
- Au-delà de cette période, il faudra reprendre un stage pratique en entier.

Instructeur VoileCAN certifié: 4 années à partir de la date du stage pratique jusqu'au 31 décembre de la quatrième année :

- Avant la fin de la quatrième année, suivre une nouvelle évaluation pour avoir le statut re-certifié;
- Au-delà de la période de 4 ans ou si l'instructeur n'a pas été actif et à jour de cotisation Voile Canada, suivre une re-certification ou reprise.

La re-certification: 4 ans à partir de la date de la certification.

Prenons l'exemple de James, qui a toujours été à jour de cotisation Voile Canada:

- 26 juin 2018: Stage pratique réussi, statut instructeur formé valide jusqu'au 31 décembre 2020;
- 18 juillet 2018 : Évaluation réussie, statut certifié valide jusqu'au 31 décembre 2022;
- 6 juillet 2022 : Évaluation réussie, statut re-certifié valide jusqu'au 31 décembre 2026.

Le rendez-vous des instructeurs dériveur

À chaque automne, la FVQ organise le Rendez-vous des instructeurs dériveur à l'occasion duquel les participants peuvent assister à de nombreux ateliers et conférences sur la voile et son enseignement. Assister au Rendez-vous permet aux instructeurs certifiés de prolonger leur certification d'une année supplémentaire.

La reprise de stage pratique

Il s'agit d'une formation de deux jours et demi permettant à un instructeur n'ayant pas réussi son évaluation de stage pratique de la tenter de nouveau.

La re-certification

Tout instructeur certifié doit renouveler sa certification au terme de la période de validité de quatre ans.

Il peut le faire en suivant une évaluation qui se déroule sur une demi-journée. Si l'instructeur n'a pas été à jour (cotisation et préalables) ou s'il n'a pas enseigné régulièrement durant ses quatre années de certification, il ne pourra pas suivre une simple évaluation et il devra s'inscrire à une re-certification. Celle-ci se déroule sur deux jours avec la présence continue du formateur.